

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

2^e séance, 28^e année

Province de Québec Centre de services scolaire des Navigateurs Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 28 octobre 2025 à 18 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du conseil d'administration présents :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Monsieur Daniel Vermette, vice-président du CA et parent d'un élève
Monsieur Louis-Sébastien Caron, parent d'un élève
Monsieur Ian Pellerin-Poliquin, parent d'un élève
Monsieur Maxim Vacher, parent d'un élève

Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Luc Lévesque, membre de la communauté
Madame Josianne Turcotte, membre de la communauté

Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
Madame Caroline Pelletier, membre issue du personnel d'encadrement
Monsieur Louis-Xavier Roy-Gosselin, membre issue du personnel enseignant
Madame Brigitte DesRosiers, membre issue du personnel, direction d'établissement

Monsieur Hubert Brulotte, membre observateur

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe
Monsieur Éric Pouliot, directeur général adjoint
Madame Isabelle Proulx, directrice générale adjointe
Madame Rachel Dion, directrice du Secrétariat général, des Services corporatifs et des communications
Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières et du transport
Madame Amina Saï, directrice des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Madame Ève Lapointe, présidente, propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 octobre 2025 à 18 h 30.

Procès-verbal du conseil d'administration

Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Rachel Dion, confirme qu'il y a quorum.

1.4 Dépôt des serments des nouveaux membres au CA

Mme Brigitte DesRosiers – membre du personnel, direction d'établissement M. Louis-Sébastien Caron, membre issu de la catégorie des parents d'un élève (district #5)

Mme Rachel Dion dépose les serments de Mme Brigitte DesRosiers et de M. Louis-Sébastien Caron, qui se présenteront lors du tour de table.

CA-25-26-010

1.5 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

D'AJOUTER le point 1.6 suivant :

1.6 – Tour de table, présentations

DE RETIRER le point 2.8 suivant :

2.8 – *Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget – Axes d'intervention, orientations, objectifs, principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués (7.2) – Adoption;*

Le point suivant 3.6 – Capacité d'accueil des établissements sera présenté avant le point 2.11 – École de la Chanterelle – Conception, acquisition et installation de bâtiments temporaires – Adjudication de contrat

D'AJOUTER le point 3.8 suivant :

3.8 – APH de Lévis – Octroi d'une permission de travaux pour la relocalisation d'un poteau de télécommunication et ;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant;

1.0 Préliminaires

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

1.3.2 Quorum

1.4 Dépôt des serments des nouveaux membres au CA

1.5 Adoption de l'ordre du jour

1.6 Tour de table, présentations

1.7 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

1.7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025

1.7.2 Suivi au procès-verbal

1.8 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

2.1 Nomination d'un membre au conseil d'administration du CSSDN issu de la catégorie du personnel – direction d'établissement

Procès-verbal du conseil d'administration

Centre de services scolaire des Navigateurs

- 2.2 Nomination d'un membre au conseil d'administration du CSSDN issu de la catégorie des parents d'un élève (district #5)
- 2.3 Adoption du budget 2025-2026 du Centre de services scolaire des Navigateurs
- 2.4 Adoption du budget 2025-2026 des écoles et des centres
- 2.5 Adoption du taux d'intérêt 2025-2026
- 2.6 Adoption de la contribution des services de garde pour l'utilisation des services collectifs 2025-2026
- 2.7 Adoption du paiement de la taxe scolaire en deux versements
- 2.8 Adoption de la planification annuelle 2025-2026 des projets et activités en ressources informationnelles
- 2.9 Composition du conseil d'établissement de l'école de la Clé-d'Or – Modification pour hypothèse 1A
- 2.10 École Beaurivage – Modification du nom de l'établissement
- 2.11 École de la Chanterelle – Conception, acquisition et installation de bâtiments temporaires – Adjudication de contrat
- 2.12 École Sainte-Marie – Conception, acquisition et installation de bâtiments temporaires – Adjudication de contrat
- 2.13 École Desjardins – Agrandissement de l'école (7 classes) – Autorisation ministérielle
- 2.14 École Plein-Soleil – Agrandissement de l'école (7 classes) – Autorisation ministérielle
- 2.15 École secondaire de l'Aubier – Agrandissement et réaménagement de l'école – Autorisation ministérielle
- 2.16 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour le secteur Lévis-Lauzon P02 (18 classes) -Autorisation ministérielle
- 2.17 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour le secteur Saint-Apollinaire/Saint-Agapit /Saint-Gilles P08 (20 classes) – Autorisation ministérielle
- 2.18 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires secondaire pour le secteur Saint-Apollinaire/Saint-Agapit /Saint-Gilles S03 (500 places) – Autorisation ministérielle
- 2.19 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires secondaire pour le secteur Lévis-Lauzon S02 (500 places) – Autorisation ministérielle
- 2.20 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour l'école du Boisé (8 classes) – Autorisation ministérielle
- 2.21 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour l'école Desjardins (7 classes) – Autorisation ministérielle
- 2.22 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour l'école Plein-Soleil (7 classes) – Autorisation ministérielle
- 2.23 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires secondaire pour l'école Pointe-Lévy (6 classes) – Autorisation ministérielle
- 2.24 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour l'école des Quatre-Vents (4 classes) – Autorisation ministérielle
- 2.25 Transactions immobilières et servitudes entre le CSSDN et la Ville de Lévis – Amendement de la résolution CA-25-26-008

3.0 Information

- 3.1 Contrats d'approvisionnement CNCEC pour les Services aux entreprises
- 3.2 Formation obligatoire des membres du CA – (date limite 16 janvier 2026)
- 3.3 Rapport annuel 2024-2025 de la responsable du traitement des plaintes au Protecteur de l'élève au 30 septembre
- 3.4 Formulaires manquants – déclaration d'intérêts des membres du CA (1.5) et des opérations entre apparentés (1.6)
- 3.5 Contrats supérieurs à 133 000 \$ du 12 août au 19 octobre 2025
- 3.6 Capacité d'accueil des établissements
- 3.7 Mot de la Direction générale

Procès-verbal du conseil d'administration

Centre de services scolaire des Navigateurs

3.8 – APH de Lévis – Octroi d'une permission de travaux pour la relocalisation d'un poteau de télécommunication.

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité de vérification
- 4.2 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.3 Comité des ressources humaines
- 4.4 Comité CSÉHDAA
- 4.5 Comité de parents
- 4.6 Comité consultatif de transport

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des membres

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Tour de table, présentation

Un tour de table est fait pour permettre aux membres de se présenter.

1.7 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

CA-25-26-011

1.7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 août 2025 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale, Mme Rachel Dion, de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 août 2025 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7.2 Suivi au procès-verbal

Aucun point au procès-verbal ne requiert de suivi.

1.8 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CA-25-26-012
SG

2.1 Nomination d'un membre au conseil d'administration du CSSDN issu de la catégorie du personnel – direction d'établissement

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le processus de désignation des membres est tenu deux années sur trois;

ATTENDU le départ de Mme Élise Litalien au 30 juin 2025, à titre de membre du conseil d'administration, issu de la catégorie du personnel – direction d'établissement;

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'administration de nommer un nouveau membre issu de la catégorie du personnel – direction d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

QUE Mme Brigitte DesRosiers soit désignée pour un mandat de 3 ans à compter du 28 octobre 2025 jusqu'au 30 juin 2028 :

Membre issu de la catégorie du personnel – direction d'établissement :

Brigitte DesRosiers, administratrice

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-013
SG

2.2 Nomination d'un membre au conseil d'administration du CSSDN issu de la catégorie des parents d'un élève (district #5)

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans;

ATTENDU l'article 143.3 alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le processus de désignation des membres est tenu deux années sur trois;

ATTENDU la fin du mandat et le non-renouvellement de Mme Annie-Claude Bérubé au 30 juin 2025, à titre de membre du conseil d'administration, issue de la catégorie des parents (district 5);

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'administration de nommer un nouveau membre parent pour combler le poste vacant;

ATTENDU la désignation par le comité de parents, à la séance du 20 octobre 2025, d'un parent d'un élève pour le district 5, conformément à l'article 143.6 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bergeron et résolu :

QUE M. Louis-Sébastien Caron soit désigné pour un mandat de 3 ans à compter du 28 octobre 2025 jusqu'au 30 juin 2028 :

Membre issu de la catégorie des parents d'un élève (district #5) :

M. Louis-Sébastien Caron, administrateur

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-014
SRF

2.3 Adoption du budget 2025-2026 du Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Navigateurs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que ce budget prévoit un surplus d'exercice de 9 569 554 \$ incluant un don de terrain estimé à 5 580 000 \$;

ATTENDU que le produit de la taxe scolaire au montant de 23 091 110 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 28 361 217 \$
- Un nombre de 76 329 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Carl Lavoie et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 452 422 176 \$ et des dépenses de 442 852 622 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-015
SRF

2.4 Adoption du budget 2025-2026 des écoles et des centres

ATTENDU que conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit approuver le budget qui a été adopté par les conseils d'établissement de chaque école et centre;

ATTENDU que les budgets suivants déposés par les établissements :

Jeunes

○ Revenus	45 950 755 \$
○ Dépenses	45 735 507 \$

Surplus d'exercice : 215 248 \$

Formation professionnelle

○ Revenus	41 615 511 \$
○ Dépenses	40 477 678 \$

Surplus d'exercice : 837 833 \$

Adultes

○ Revenus	11 456 738 \$
○ Dépenses	11 427 314 \$

Surplus d'exercice : 29 424 \$

ATTENDU que les budgets des établissements seront sujets à révision, une fois que la clientèle au 30 septembre 2025 sera connue et que les autres allocations seront confirmées en novembre 2025;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs n'a plus accès au surplus des années antérieur. Cette limitation s'applique globalement à tous les établissements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Vermette et résolu :

QUE le budget de fonctionnement des établissements soit approuvé tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

CA-25-26-016
SRF

2.5 Adoption du taux d'intérêt 2025-2026

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs doit fixer pour l'exercice financier 2025-2026 sont taux d'intérêt sur la taxe scolaire due ou exigible (31^e jour après l'expédition du compte, article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 28 sur l'administration fiscal :

« malgré toute disposition inconciliable, une créance de l'État, incluant les intérêts et les pénalités, dont quiconque est redevable en vertu d'une loi fiscale porte intérêt au taux déterminé selon les règles prévues par règlement. »

« le taux d'intérêt sur les créances de l'État, déterminé conformément à l'article 28R2 du Règlement sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002, r. 1), pour le trimestre débutant le 1^{er} avril 2025 et se terminant le 30 juin 2025, est de 8 %. (2025) 156 G.O. I, 178. »

ATTENDU qu'en vertu de l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* :

« la taxe scolaire porte intérêt aux taux applicable en vertu du premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) le jour de la publication à la Gazette officielle du Québec de l'avis prévu à l'article 303.7. Cet avis mentionne le taux d'intérêt applicable.

Ce taux s'applique à toute taxe exigible, à compter du 1^{er} juillet de l'année scolaire à laquelle s'applique l'avis visé au premier alinéa.

Un compte de taxes doit faire clairement état du taux d'intérêt applicable et du fait qu'il peut être modifié conformément au présent article. »

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adopte le taux d'intérêt annuel qui sera chargé au cours de l'exercice 2025-2026 sur les paiements exigibles de la taxe scolaire tel que prescrit en 2025-2026, soit 8 % ;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs établisse le taux d'intérêt annuel qui sera chargé au cours de l'exercice 2025-2026 sur les sommes qui lui sont dues (autres que la taxe scolaire) à 8 %.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-017
SRF

2.6 Adoption de la contribution des services de garde pour l'utilisation des services collectifs 2025-2026

ATTENDU la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation de leurs surplus financiers* adoptée par le conseil des commissaires à la séance du 23 février 2016;

ATTENDU que dans la *Directive relative à la contribution aux coûts collectifs et fonds communs pour les services de garde en milieu scolaire*, il est prévu que le conseil d'administration fixe le taux pour les contributions aux services collectifs;

ATTENDU que le taux de la contribution aux services collectifs a été fixé par le comité des services de garde pour l'année scolaire 2025-2026 à

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

4,44 % du total des allocations versées par le ministère de l'Éducation aux services de garde et de la contribution financière des parents versée aux services de garde;

ATTENDU que le taux de la contribution des mesures générales pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire et effort relatifs à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* a été fixé par le comité des services de garde pour l'année scolaire 2025-2026 à 3,01 % du total des allocations versées par le ministère de l'Éducation aux services de garde et de la contribution financière des parents versée aux services de garde;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Maxim Vacher et résolu :

QUE le taux de la contribution aux services collectifs et mesure générale pour atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2025-2026 soit fixé globalement à 7,45 % du total des allocations versées par le ministère de l'Éducation aux services de garde et de la contribution financière des parents versée aux services de garde, en excluant le financement ÉHDAA;

QUE le taux de la contribution aux services collectifs pour l'année scolaire 2025-2026 soit calculé sur la base d'un taux moyen de 7,45 % et un plafond de 8,45 % en fonction de nombre d'utilisateur de chacun des services de garde.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-018

SRF

2.7 Adoption du paiement de la taxe scolaire en deux versements

ATTENDU qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

ATTENDU que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième (31^e) jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 sur la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si le centre de services scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

ATTENDU que le centre de services scolaire désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

QUE conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire prévoit que le défaut de paiement d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde et que seul le montant du premier versement échu est alors exigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-019

SRTIC

2.8 Adoption de la planification annuelle 2025-2026 des projets et activités en ressources informationnelles

ATTENDU que conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, le Centre de services scolaire des Navigateurs doit réaliser une planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI);

ATTENDU que la planification annuelle en ressources informationnelles (PARI) et la programmation de l'utilisation des sommes consacrées dans l'exercice financier doivent être approuvées par le conseil d'administration;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que le PARI 2025-2026 doit être approuvé par le ministère de l'Éducation (ME);

ATTENDU que selon les règles de la loi, les projets et activités pourront être réalisés seulement après l'approbation du ME;

ATTENDU que si au cours de l'année, un projet qui n'avait pas été prévu, lors de la planification annuelle doit être réalisé, il est possible de constituer un dossier et le présenter au ministre pour obtenir son approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Pelletier et résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le PARI 2025-2026 des projets et activités ainsi que la programmation de l'utilisation des sommes consacrées pour l'exercice financier;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à transmettre au ME le PTPARI et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-020
SG

2.9 Composition du conseil d'établissement de l'école de la Clé-d'Or – Modification pour hypothèse 1A

ATTENDU la constitution de l'école de la Clé-d'Or;

ATTENDU l'obligation d'instituer un conseil d'établissement dans chaque école;

ATTENDU que les consultations ont été effectuées auprès des différents groupes concernés conformément à l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les groupes souhaitent que le conseil d'établissement soit composé de cinq (5) parents et de cinq (5) membres du personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

QUE la composition du conseil d'établissement de l'école de la Clé-d'Or corresponde à l'hypothèse 1A, à savoir :

Hypothèse 1A – École primaire avec service de garde

- 5 parents
- 3 enseignants
- 1 membre du personnel de soutien
- 1 membre du service de garde
- 2 représentants de la communauté

Total : 12 représentants

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-021
SG

2.10 École Beaurivage – Modification du nom de l'établissement

ATTENDU que l'école Beaurivage ne dispense plus de services éducatifs aux élèves de 5^e et 6^e année du primaire en 2025-2026;

ATTENDU que l'école Beaurivage redevient une école secondaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le nom de l'école Beaurivage soit remplacé par le nom école secondaire Beaurivage.

ADOPTÉE à l'unanimité

Le point 3.6 – Capacité d'accueil des établissements est présenté avant le point 2.11.

3.6 Capacité d'accueil des établissements

Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration, concernant la capacité d'accueil des établissements.

CA-25-26-022
SRM

2.11 École de la Chanterelle – Conception, acquisition et installation de bâtiments temporaires – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO250813-03 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de conception, d'acquisition et d'installation de bâtiments temporaires pour l'École de la Chanterelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 1^{er} octobre 2025, ainsi que le résultat de celles-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par la firme Brigad Architecture & Design;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Max Leclerc Construction inc. le contrat de conception, d'acquisition et d'installation de bâtiments temporaires pour l'École de la Chanterelle, au montant de 4 035 300 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents de l'appel d'offres public;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention d'un financement de la part du ministère de l'Éducation;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-023
SRM

2.12 École Sainte-Marie – Conception, acquisition et installation de bâtiments temporaires – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO250813-03 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de conception, d'acquisition et d'installation de bâtiments temporaires pour l'École Sainte-Marie;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 1^{er} octobre 2025, ainsi que le résultat de celles-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par la firme Brigad Architecture & Design.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Max Leclerc Construction inc. le contrat de conception, d'acquisition et d'installation

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

de bâtiments temporaires pour l'École Sainte-Marie, au montant de 6 312 400 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents de l'appel d'offres public;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention d'un financement de la part du ministère de l'Éducation;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-024
SRM

2.13 École Desjardins – Agrandissement de l'école (7 classes) – Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un déficit de 7 locaux de classe en 2029-2030;

ATTENDU la capacité maximale des écoles de niveau primaire de ce secteur qui est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à la Ville de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande d'agrandissement de l'École Desjardins, afin de faire face à l'accroissement de la clientèle prévue dans les prochaines années, sur le territoire 824P01 du CSSDN;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-025
SRM

2.14 École Plein-Soleil – Agrandissement de l'école (7 classes) – Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un déficit de 7 locaux en 2029-2030;

ATTENDU la capacité maximale des écoles de niveau primaire de ce secteur qui est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir d'une nouvelle population immigrante sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à la Ville de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Maxim Vacher et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande d'agrandissement de l'École Plein Soleil, afin de faire face à l'accroissement de la clientèle prévue dans les prochaines années, sur le territoire 824P04 du CSSDN;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-026
SRM

2.15 École secondaire de l'Aubier – Agrandissement et réaménagement de l'école – Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un manque de 1 375 places élèves pour le secteur 824S02, Lévis/Saint-Lambert/Saint-Henri;

ATTENDU la capacité maximale des écoles de niveau secondaire de ce secteur qui est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à la Ville de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bergeron et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande de réaménagement de l'École secondaire de l'Aubier, sur le secteur 824S02 Lévis/Saint-Lambert/Saint-Henri du CSSDN;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-027
SRM

2.16 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour le secteur Lévis-Lauzon P02 (18 classes) -Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation et le besoin confirmé de vingt-sept (27) classes dès la rentrée scolaire 2026-2027;

ATTENDU que la capacité maximale des écoles de niveau primaire de ce secteur est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir dans le secteur Lévis/Lauzon;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis-Sébastien Caron et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande visant l'acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire de dix-huit (18) classes pour le secteur 824P02 Lévis-Lauzon;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-028
SRM

**2.17 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour le secteur Saint-Apollinaire/Saint-Agapit /Saint-Gilles P08 (20 classes)
– Autorisation ministérielle**

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un manque de classes pouvant atteindre jusqu'à trente (30) locaux d'ici 2029-2030;

ATTENDU que la capacité maximale des écoles de niveau primaire de ce secteur est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir dans le secteur St-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande visant l'acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire de vingt (20) classes pour le secteur 824P08;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-029
SRM

**2.18 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires secondaire pour le secteur Saint-Apollinaire/Saint-Agapit /Saint-Gilles S03 (500 places)
– Autorisation ministérielle**

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation confirmant un manque de 1 239 places élèves pour le secteur S03;

ATTENDU la capacité maximale des écoles de niveau secondaire de ce secteur qui est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir dans le secteur Saint-Apollinaire/Saint-Agapit/Saint-Gilles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Vermette et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande visant l'acquisition d'un complexe de locaux modulaires secondaire pour cinq cents (500) places-élèves, pour le secteur 824S03 Saint-Apollinaire/Saint-Agapit/Saint-Gilles;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-030
SRM

2.19 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires secondaire pour le secteur Lévis-Lauzon S02 (500 places) – Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation qui confirme un manque de 1 375 places élèves pour le secteur 824S02 Lévis/Lauzon, pour la rentrée scolaire 2034-2035;

ATTENDU que la capacité maximale des écoles de niveau secondaire de ce secteur qui est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir dans le secteur Lévis/Lauzon;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande visant l'acquisition d'un complexe de locaux modulaires secondaire de cinq cents (500) places-élèves, pour le secteur 824S02.

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-031
SRM

2.20 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour l'école du Boisé (8 classes) – Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation qui confirme un déficit de neuf (9) locaux dès la rentrée scolaire 2026-2027, et de seize (16) classes en 2029-2030;

ATTENDU que la capacité maximale des écoles de niveau primaire de ce secteur est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à Pintendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Pelletier et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande alternative visant l'ajout de huit (8) locaux modulaires sur le site de l'École du Boisé;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-032
SRM

2.21 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour l'école Desjardins (7 classes) – Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un déficit de sept (7) locaux en 2029-2030 dans le secteur 824P01 Saint-Romuald/Saint-David;

ATTENDU que la capacité maximale des écoles de niveau primaire de ce secteur est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à la Ville de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bergeron et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande alternative visant l'ajout de sept (7) locaux modulaires sur le site de l'École Desjardins, afin de faire face à l'accroissement de la clientèle prévue dans les prochaines années, sur le territoire 824P01 Saint-Romuald/Saint-David du CSSDN;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-033
SRM

2.22 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour l'école Plein-Soleil (7 classes) – Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un déficit de sept (7) locaux pour la rentrée 2029-2030;

ATTENDU que la capacité maximale des écoles de niveau primaire de ce secteur est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à la Ville de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande d'acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire de sept (7) classes, afin de faire face à l'accroissement de la clientèle prévue dans les prochaines années, sur le territoire 824P04 du CSSDN;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-034
SRM

2.23 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires secondaire pour l'école Pointe-Lévy (6 classes) – Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un manque de 1 375 places élèves pour le secteur S02 Lévis/Lauzon pour la rentrée scolaire 2034-2035;

ATTENDU que la capacité maximale des écoles de niveau secondaire de ce secteur est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelles familles le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à la Ville de Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lapointe et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande alternative visant l'acquisition d'un complexe modulaire de six (6) classes et locaux annexes sur le site de l'École Pointe-Lévy;

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-035
SRM

2.24 Acquisition d'un complexe de locaux modulaires primaire pour l'école des Quatre-Vents (4 classes) – Autorisation ministérielle

ATTENDU le nouveau portrait des espaces du ministère de l'Éducation à l'effet d'un déficit de trente (30) locaux de classe d'ici 2029-2030 dans le secteur 824P08, Saint-Apollinaire/Saint-Agapit/Saint-Gilles;

ATTENDU que la capacité maximale des écoles de niveau primaire de ce secteur est atteinte;

ATTENDU l'arrivée constatée et à venir de nouvelle famille sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les développements domiciliaires constatés et à venir à Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adresse à la ministre de l'Éducation, madame Sonia Lebel, par la voie de sa directrice générale, madame Suzie Lucas, une demande pour l'ajout de quatre (4) locaux modulaires à l'École des Quatre-Vents (824B036);

QUE la directrice des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-036
SRM

2.25 Transactions immobilières et servitudes entre le CSSDN et la Ville de Lévis – Amendement de la résolution CA-25-26-008

ATTENDU qu'il est requis de modifier la sémantique pragmatique de ladite résolution;

ATTENDU la proposition des ajouts suivants :

- **ATTENDU** la résolution CA-25-26-008 adoptée le 28 août 2025 par le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs;
- **ATTENDU** que le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) souhaite y intégrer l'ajout suivant, à savoir acquérir le terrain correspondant au lot 2 432 644, situé le long de la rue Christ-Roy à Lévis (Québec), actuellement propriété de la Ville de Lévis;
- **ATTENDU** que ce terrain est utilisé comme cour d'école pour l'École Charles-Rodrigue et que le CSSDN souhaite en assurer la pérennité d'usage à cette fin;
- **ATTENDU** que les immeubles seront transigés par le biais d'un acte d'échange entre la Ville de Lévis et le CSSDN;
- **ATTENDU** que la directrice du CSSDN, Suzie Lucas, soit autorisée à signer l'acte notarié et tout document découlant de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Pelletier et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise l'amendement de la résolution CA-25-26-008 tel que proposé;

QUE la directrice générale du Centre de services scolaire des Navigateurs, Suzie Lucas, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

3.1 Contrats d'approvisionnement CNCEC pour les Services aux entreprises

Mme Amina Saï, présente à titre informatif les contrats d'approvisionnement CNCEC pour les Services aux entreprises.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

3.2 Formation obligatoire des membres du CA – (date limite 16 janvier 2026)

Mme Rachel Dion rappelle aux nouveaux membres (M. Lévesque, Mme DesRosiers et M. Caron) l'importance de la formation obligatoire des membres du CA et la date limite du 16 janvier 2026 à laquelle elle doit être terminée.

3.3 Rapport annuel 2024-2025 de la responsable du traitement des plaintes au Protecteur de l'élève au 30 septembre

Mme Rachel Dion présente aux membres le rapport annuel 2024-2025 de la responsable du traitement des plaintes au Protecteur de l'élève au 30 septembre.

3.4 Formulaires manquants – déclaration d'intérêts des membres du CA (1.5) et des opérations entre apparentés (1.6)

Mme Rachel Dion fait un suivi des formulaires manquants auprès des membres. Les derniers formulaires sont remplis sur place et soumis.

3.5 Contrats supérieurs à 133 000 \$ du 12 août au 19 octobre 2025

Madame Suzie Lucas présente aux membres la liste des contrats supérieurs à 133 000 \$ du 12 août au 19 octobre 2025.

3.6 Capacité d'accueil des établissements

Ce point a été présenté avant le point 2.11.

3.7 Mot de la Direction générale

Madame Suzie Lucas, directrice générale, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration, concernant les sujets suivants, entre autres :

Budget et cibles : les différents changements budgétaires au cours des derniers mois et le concept des heures travaillées ont occupé nos équipes.

Mutualisation : volonté d'amener le CSS à mutualiser; de la formation est prévue pour y arriver, mais la mutualisation nécessite du temps et de l'argent, qui sont limités. Une harmonisation des processus est nécessaire. Le 9 novembre - journée de réflexion sur la mutualisation avec le MEQ.

Notre CSS fait face à 4 millions de coupures dans les services; cela augmente la difficulté à répondre aux attentes des écoles. On a toutefois maintenu la formation, qui est une partie intégrante du PEVR.

On pourra présenter des projets Lean et un suivi du PEVR dans les prochaines séances du CA.

3.8 APH Lévis – Octroi d'une permission de travaux pour la relocalisation d'un poteau de télécommunication

Mme Isabelle Proulx donne de l'information aux membres concernant le projet de l'Association des personnes handicapées de Lévis, qui nécessite le déplacement d'un poteau de télécommunication sur le terrain de l'école secondaire Les Etchemins.

L'APH Lévis offre répit pour les parents et a un projet d'agrandissement pour accueillir le double d'enfants, mais il y a un poteau de

Procès-verbal du conseil d'administration

Centre de services scolaire des Navigateurs

télécommunication qui empêche le début des travaux. On a reçu une demande d'octroi d'une servitude, de 12 mètres carrés, qui a été acceptée par la Direction générale, et qui devra être approuvée par le ministre.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité de vérification

La prochaine rencontre est prévue le 11 novembre 2025.

4.2 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Daniel Vermette fait état des sujets discutés lors de la première rencontre de l'année a eu lieu le 8 septembre 2025, notamment sur la formation obligatoire et sur le poste vacant au comité d'enquête à l'éthique et déontologie. La prochaine rencontre est prévue le 16 février 2026.

4.3 Comité des ressources humaines

M. Daniel Vermette fait état des sujets discutés lors de la première rencontre de l'année qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2025, notamment sur le plan de relève et la Loi 47 (vérification des comportements), parcours de vie, insertion professionnelle. La prochaine rencontre est prévue le 28 janvier 2026.

4.4 Comité CSÉHDAA

La première rencontre de l'année a eu lieu le 27 octobre 2025, les élections ont été tenues. La prochaine rencontre est prévue le 1^{er} décembre 2025.

4.5 Comité de parents

La première rencontre de l'année a eu lieu en présentiel le 20 octobre 2025. Il y a notamment eu élection des officiers et d'un représentant au conseil d'administration. La prochaine rencontre est prévue le 8 décembre 2025.

4.6 Comité consultatif de transport

La première rencontre de l'année a eu lieu le 21 octobre 2025. M. Ian Pellerin-Poliquin a été élu président. Les sujets suivants ont été discutés : budget déficitaire, projet du ministère du Transport abandonné, remplacé par Géolab, brigadiers scolaires, évacuation d'autobus.

La prochaine rencontre est prévue le 10 février 2026.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des membres

Aucun message et aucune question.

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CA-25-26-037

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bergeron et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 21 h 26.

ADOPTÉE à l'unanimité



Éve Lapointe
Présidente



Rachel Dion
Directrice du Secrétariat général, des
Services corporatifs et des
communications